

Tourisme

Montpellier, le 4 juillet 2024

Le Département se félicite de la labellisation « Grand site de France » du Salagou-Cirque de Mourèze

Le mercredi 3 juillet, le Salagou-Cirque de Mourèze a obtenu officiellement le label « Grand Site de France » délivré par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Le Président Kléber Mesquida se réjouit de cette labellisation qui récompense l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire pour la préservation et la valorisation de ce site exceptionnel. Un signe encourageant pour le Département qui s'est également engagé dans la labellisation « Géoparc mondial Unesco » du Géoparc Terres d'Hérault.

« Le Salagou – Cirque de Mourèze » est un joyau du patrimoine héraultais. Emblématique de notre territoire, il est à la fois contrasté et riche de paysages exceptionnels, comptant un patrimoine culturel, agricole, naturel et géologique unique. Ce label est une distinction très exigeante et convoitée qui permet aux Grands sites français de promouvoir la préservation environnementale et un tourisme durable. Son obtention est donc une opportunité fantastique, à la fois pour le Département, mais aussi pour tous ses habitants qui ont à cœur de valoriser leur territoire, ses paysages, ses espaces naturels, ses savoir-faire... » se félicite **Kléber Mesquida**, Président du Département de l'Hérault.

Pour **Jean-Louis Gély**, Vice-président délégué au tourisme et à l'économie : *« L'obtention de ce label « Grand site de France » du Salagou – Cirque de Mourèze est d'une part la reconnaissance par l'Etat d'une bonne gestion du Syndicat Mixte qui est chargé de mettre en cohérence la politique des élus et des collectivités et de faire le lien entre les niveaux local, régional et la politique de l'Etat. D'autre part, c'est aussi la réussite de l'ensemble du territoire héraultais, de ses acteurs et ses habitants, engagés collectivement pour la préservation du paysage, de l'environnement et de son développement touristique et économique. Chaque année, ce sont près de 500 000 visiteurs qui découvrent le plaisir d'un tourisme éco-responsable sur le site Salagou-Cirque de Mourèze. »*.

+ d'infos : grandsitesalagoucirkemouzeze.fr

Service presse Département Hérault

Eléonore AVENET 04 67 67 67 23 – 07 70 00 69 38

Eva PEREIRA 04 67 67 67 04 – 07 89 05 05 44

actu@herault.fr

Le Label « Grand site de France »

Créé en 2000, ce label est attribué pour une durée de 8 ans et est attribué selon l'avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, en lien avec le [Réseau des Grands Sites de France](#). Réputé sélectif et exigeant, il est attribué aux sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation. En outre, il implique « *la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable* » selon le cahier des charges du label « Grand site de France ».



Le Réseau des Grands Sites de France compte aujourd'hui **53 Grands Sites membres**, dont 2 grandes collectivités (les Départements de l'Hérault et du Puy-de-Dôme), **21 sites labellisés** et une trentaine de sites en démarche d'obtention, qui accueillent plus de 40 millions de visiteurs. **En Hérault, 2 sites sont déjà labellisés : le Cirque de Navacelles et les Gorges de l'Hérault (Saint-Guilhem-le-Désert).** Et **2 autres sont engagés dans la démarche** : la Cité de Minerve-Gorges de la Cesse et du Brian et le Canal du midi Béziers.

L'INFO EN +

Le Grand site « Salagou – Cirque de Mourèze » s'étend sur **une superficie de 11 650 ha** (1800 ha pour le Domaine départemental du Salagou dont 750 ha de lac) à cheval sur les **Communautés de communes du Clermontais, du Grand Orb et du Lodévois et Larzac**. Il compte **17 communes**, dont 7 intégralement (Brenas, Celles, Liausson, Mérifons, Octon, Salasc, Villeneuve) et 10 partiellement (Cabrières, Carlencas-et-Levas, Clermont-l'Hérault, Lacoste, Le Bosc, Le Puech, Mourèze, Péret, Pézènes-les-Mines, Valmascle).

Fort de ses paysages exceptionnels, sa biodiversité et ses espèces emblématiques (Blongios nain, Aigle de Bonelli, Outarde canepetière, Minioptère de Schreibers, Murin de Capaccini, Petit et Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées), il dispose de **nombreux monuments historiques**, tels que Notre Dame de Roubignac, Saint-Pierre de Mérifons, le Château de Lauzière, les Dolmens de Toucou, la Manufacture de Villeneuve (SPR).

Ce site comprend également de **nombreux sites géologiques inclus dans le Géoparc Terres d'Hérault** qui en font un site remarquable et incontournable ([+ d'infos geoparc.herault.fr](#)).

Préserver les paysages et l'environnement en accompagnant le développement économique

Présidé par Marie Passieux, conseillère départementale, le **Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze** porte le projet de développement, d'habitat et d'accueil qui prend en compte le besoin de restructuration de l'espace, et le transcrit dans le choix des interventions, en termes de vocation de trois types d'espaces : les sites emblématiques (les rives du lac du Salagou, le Cirque de Mourèze, Villeneuve, le Pic de Vissou) ; les grands paysages agricoles et naturels ; et enfin les villages.

Il s'agit également de :

- Préserver les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable,
- Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés,
- Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques.

Ces objectifs associent une démarche de préservation des paysages et de l'environnement, un accompagnement du développement économique (tourisme, agriculture) et le maintien de la vie locale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Né il y a plus de 50 ans, le lac du Salagou est le témoin de l'histoire récente des grands aménagements et d'une modification du paysage. Plébiscités par le grand public et reconnus comme uniques et pittoresques par leur classement en 2003, les paysages du Salagou et du Cirque de Mourèze sont également synonymes de profonds bouleversements humains, géographiques, et fonctionnels.

- **A l'origine, le Salagou est un ruisseau qui parcourt une vallée aride.** Ce cours d'eau de type méditerranéen subit des crues soudaines. Jusqu'à la construction du barrage, les terres riveraines du Salagou étaient plantées de vignes, d'oliviers et de céréales pour les plus fertiles, landes et garrigues pour les plus ingrates. L'économie locale repose alors sur la polyculture.
- **En 1958, dans le cadre d'une politique régionale de reconversion du vignoble vers l'arboriculture,** le Ministère de l'Agriculture lance le projet de barrage. Accumulée, cette réserve d'eau vient irriguer des cultures en aval. **Le barrage permet d'écrêter les crues du fleuve Hérault, pour limiter les inondations.**
- **Maître d'ouvrage du projet, le Département de l'Hérault achète, en 1962, 900 hectares de foncier (terres de la vallée jusqu'à la cote 150).** Les travaux s'étalent de 1964 à 1969 et vont générer des expropriations. Les vannes sont fermées et la mise en eau commence en 1969. Le barrage est construit (1964 à 1969) selon une technique particulière et innovante à l'époque : un barrage poids en enrochements de basalte avec un masque d'étanchéité en macro-béton bitumeux. Les carrières sont encore visibles sur les plateaux basaltiques voisins (Auverne, Montredon, Germane). Le lac se remplit en deux ans seulement. **La mise en eau de la vallée est avérée et le lac naît en 1971.**